



Maubuée Gondoire Échecs

Règlement Intérieur

Article 1- La courtoisie

Je salue les personnes présentes en arrivant et en repartant. J'aide les plus jeunes et les plus faibles dans leur vie échiquéenne.

Article 2- L'humilité

Je joue avec respect et fairplay, quel que soit le résultat de la partie.

Article 3- Le calme

Je ne déconcentre pas mon adversaire ni les autres joueurs. Je ne fais pas trop de bruit pendant les parties et les tournois, je ne parle pas trop fort. Je ne tape pas sur les pendules et je ne jette pas les pièces de jeu.

Article 4- La vie en communauté

Je me présente au club et en compétition en tenue correcte. Je respecte les engagements que je prends et je suis ponctuel aux rendez-vous.

Article 5- Les cours

Je suis assidu et je ne perturbe pas les cours, je lève la main pour prendre la parole.

Article 6- L'ordre

Je range correctement les jeux et les pendules à leur place dans l'armoire avant de partir. J'aide à la mise en place puis au rangement des chaises, des tables et des jeux.

Article 7- Le club s'engage

Le club s'engage à payer les licences et l'adhésion :

- 1°) aux professeurs et animateurs d'échecs du club,
- 2°) aux féminines à 1600 points de classement Elo et plus,
- 3°) aux joueurs à 2200 points de classement Elo et plus,

sous réserve de leur assiduité et de leur engagement sur une saison complète, hors cas de force majeure.

Article 8- L'équipe première

Les joueurs à 2200 points ELO et plus se verront offrir l'inscription à deux tournois dans l'année, sous réserve de leur assiduité en équipe première.
Idem pour la féminine de l'équipe 1.

Article 9- Droit à l'image

Je donne mon droit à l'image à MGE pour moi-même et mes enfants (photos pendant les cours, les tournois etc.).

Des photos pourront être diffusées sur les sites internet du club, des instances officielles échiquiennes (Ligue, Fédération, Fide) ou encore dans les sites d'information.

Article 10- Mes informations personnelles

MGE collecte et conserve les coordonnées personnelles inscrites sur le bulletin d'inscription (nom, date de naissance téléphone, adresse internet, tarif payé) pour la bonne gestion du club. Une partie de ces informations est transmise aux organismes de tutelle (Ligue IDF et FFE) et assurances. MGE s'engage à n'utiliser et diffuser ces données que dans le cadre de ses missions et devoirs relatifs aux échecs.

La consultation de ces données est limitée à l'encadrement de MGE.

Article 11- La CNIL

En accord avec les droits qui me sont conférés par la CNIL, j'ai accès à tout moment à mes données personnelles détenues par MGE et je peux les faire modifier.

Article 12- La prise des licences

Tout adhérent doit posséder une licence fédérale.

MGE offre la licence B à tous les adhérents de catégorie inférieure ou égale à minime.

MGE offre aux jeunes jusqu'à la catégorie minime la licence A à partir du moment où le jeune participe à une équipe du club engagée en compétition.